

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 15 octobre 2019

Date de convocation : 10 octobre 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 18 Procurations : 0 Votants : 18

L'an deux mille dix-neuf, le 15 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Michel AURIGNAC, Martine BERT, Corinne BIRA, Marie-Françoise CAPELANI, Jean-Jacques CLAVERIE, Antoine CUYAUBERE, Marie-Joëlle DEBATY, Jean-Marc DOURAU, Georges GUILHAMET, Guy LABARRERE, Sandrine LARBIOUZE, Alexandre LARRUHAT, Michel LAUVAUX, Marie-Gabrielle MONSET, Patrick MOURA, Michèle NAVARRO, Corinne PANATIER.

ABSENTE : Delphine CRASPAY

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

DÉLIBÉRATION N° 2019-44 : Aliénation du chemin rural dit du Mouli de Labarbère

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 4 janvier 2018 aux termes de laquelle le Conseil Municipal a décidé, après enquête, la vente du chemin rural dit du Mouli de Labarbère aux propriétaires riverains.

Il expose qu'il a proposé aux propriétaires riverains d'acquérir la portion du chemin rural jouxtant leur propriété. Seuls Monsieur Baptiste COURSAN et Madame Sarah DE OLIVEIRA ont répondu favorablement à cette acquisition.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de cette vente.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE l'aliénation du chemin rural dit du Mouli de Labarbère, d'une superficie estimée à 395 m², à Monsieur Baptiste COURSAN et Madame Sarah DE OLIVEIRA, au prix de 200 €,

CHARGE le Maire d'effectuer toutes les démarches et formalités requises en vue de réaliser cette opération, notamment de mettre le tableau et la carte des chemins ruraux à jour et d'établir l'acte authentique correspondant.

VOTE

POUR	18
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme

Le Maire



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 16/10/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 16/10/2019

